

# COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

## ANNEXE SIMPLIFIEE AUX COMPTES ANNUELS

**EXERCICE DU : 01 /01/ 2020 AU 31 / 12/ 2020**



**SYNDICAT CGT ENERGIE 30**

**01 RUE DE VERDUN**

**30900 NIMES**

Affilié à la FNME Fédération nationale Mines Energie et à la CGT Confédération Générale du Travail  
Statuts déposés en mairie de Nîmes sous le numéro de dépôt : 480219 et dernière modification déposée en  
Mairie de Nîmes 13/09/2018

**SIREN : 432781912**

**SIRET : 00014**

Les comptes ont été tenus en €uro est sont présentés en €uros.

Les comptes de l'exercice .....2020..... ont été arrêtés le 31/12/2020 par le bureau du syndicat et approuvés  
le 22/01/2021 par la Commission exécutive du syndicat conformément aux statuts.

Date de publicité des comptes : 10/02/2021

Rectifié le 01/04/2021

Adresse du site de publicité : <http://comptes-syndicats.journal-officiel.gouv.fr/depotcomptespartenaires/index.html>

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN 2020					
Syndicat CGT ENERGIE 30 - 1 RUE DE VERDUN 30900 NIMES COMPTE DE RESULTAT EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020					
CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>4858,8</b>	<b>70</b>	<b>VENTE ET PRODUITS DE SERVICE</b>	<b>1092,68</b>
6067	achat entretien véhicule	1942,84	7063	Participation repas et réceptions	112,68
6040	achat de prestations		7068	remboursement divers	980
6068	fourniture d'atelier ou d'activité	1,96			
6064	fourniture d'entretien et de bureau	1089,73	<b>75</b>	<b>AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>87239,9</b>
6065	essence	1563,19	7562	Cotisations Veuves	2621,95
6066	Péage/parking	261,08	7563	Cotisations Inactif	51752,41
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERNES</b>	<b>964,43</b>	7564	Cotisations Actifs	23482,5
6160	primes d'assurance	663,16	7565	Cotisations UFICT	7298,04
6180	documentation	301,27	7580	Dons	2085
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERNES</b>	<b>41852,06</b>	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>26476,97</b>
6221	aide et avance solidaire	22145,76	7710	produits exceptionnels	289,21
6255	remboursement avance frais divers	500	7711	vente Objet et Matériel	4087
6220	honoraires rémunérations d'intermédiaires	900	7713	Virement compte interne	22100,76
6230	Publicité publication	469,14			
6240	Transports liés aux activités et à l'animation	1058,8			
6250	Missions et Réceptions	2887,99			
6251	Remboursement frais repas et transport	1923,61			
6252	Frais d'hôtel et de restauration liés à l'activité	1206,02			
6253	dons souscriptions commémorations obsèques	1599,98			
6262	téléphone	752,98			
6270	Services et Frais Bancaires	616,82			
6281	abonnement presse	7790,96			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>45604,82</b>			
6581	Cotisation COGETISE Veuves	1327,01			
6582	Cotisation COGETISE Retraités	27195,25			
6583	Cotisation COGETISE Actif	12849,71			
6584	Rejets Prelv. Cotise. Et remboursement de cotise.	137,65			
6585	Cotisation COGETISE UFICT	3980,05			
6586	cotisations remboursement trop perçu	115,15			

<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>417,86</b>			
6620	autres charges financières	417,86			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4000</b>			
6713	virement vers compte interne	4000			
	total des charges	97697,97		total des produits	114809,55
	Excédant de fonctionnement	17111,58		Déficit de fonctionnement	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	114809,55		<b>TOTAL GENERAL</b>	114809,55

<b>BILAN DU 01 01 2020 AU 31 12 2020</b>			
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Immobilisations		Report à nouveau	50320,42
Amortissements des immobilisations		Résultat de l'exercice	17111,58
Caisse		Fonds dédiés	
Compte courant 1	7470,72	Découvert bancaire	
Compte dépôt 2	59961,28		
Produits à recevoir		Dettes à payer	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>67432,00</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>67432,00</b>

## ANNEXE SIMPLIFIE AUX COMPTES ANNUELS

*La présente annexe est établie conformément aux dispositions de la loi 2008-789 du 20 /08/2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail et le décret numéro 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du code du travail.*

*Il n'a pas été fait recours à un commissaire aux comptes.*

### ***I Faits caractéristiques de l'exercice.***

L'exercice 2020 est le 9<sup>ème</sup> exercice pour lequel les comptes sont arrêtés conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

Le syndicat n'emploie aucun salarié.

Les comptes sont présentés en utilisant les comptes comptables des règles de la comptabilité générale de classe 6 pour les comptes de charges et de classe 7 pour les comptes de produits.

Sont présentés : Un compte de résultat, un bilan et la présente annexe.

Les dettes sont enregistrées en compte de bilan.

L'organisation ne dispose d'aucun patrimoine immobilier.

Le matériel, propriété de l'organisation, est totalement amorti.

Il n'est pas tenu de caisse en espèces.

Le résultat de l'exercice est 17111.58€

### ***II Principes, règles et méthodes comptables.***

## **II 1 Règles générales**

*Les comptes ont été arrêtés en respectant les principes et règlements n° 99-01, 99-03, et 2009-10 du CRC relatifs à :*

*Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe du respect de prudence et conformément aux hypothèses de base :*

*Continuité de l'activité.*

*Permanence des méthodes.*

*Régularité et sincérité des comptes.*

*Comparabilité.*

*Indépendance des exercices.*

*Toute dérogation aux règles générales fait l'objet d'une justification et des explications utiles dans la présente annexe.*

## **II-2 Présentation de l'annexe comptable.**

Conformément aux dispositions légales, les ressources ne dépassant pas 230 000€ le syndicat est admis à présenter une annexe comptable simplifiée.

## **II-3 Changements de méthode.**

**NEANT**

## **II-4 Modalités d'amortissements et provisions**

Par simplification et compte tenu du fait que le syndicat possède pour tous biens mobiliers que du matériel informatique et un véhicule depuis plus de cinq ans Il n'a pas été tenu de tableau d'amortissement.

## **II-5 Informations à caractère fiscal**

*Le syndicat s'est toujours considérée comme exonéré des impôts commerciaux compte tenu de ses activités d'utilité sociale et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.*

***III Notes sur le bilan et le compte de résultat.***

***III 1 Les comptes de l'exercice se caractérisent par les ressources inférieures à 230 000 €.***

Détermination des ressources de l'exercice considéré	
Cotisations reçues	85154.9
-Cotisations reversées	-45604.82
+ subventions reçues	0
+ autres produits d'exploitation	5468.89
+ produits financiers	0
=Total des ressources	<b>34081.19</b>

***III 2 Tableau des cotisations***

Les cotisations statutaires sont présentées en produits pour les cotisations versées par les adhérents individuels et en charges pour la part reversée statutairement.

	Compte C6	Charges	Compte C7	Produits
Cotisations 2020	6581+6582+6583+6584+6585 +6586	45604.82	7562+7563+7564+7565	85154.9

***III 3 Tableau des Provisions***

Sans objet

***III 4 Tableau des amortissements***

Sans objet (voir II 4)

***III 5 Tableau des créances et échéances***

Au terme de l'exercice considéré, la comptabilité ne laisse apparaître aucune participation, restant à percevoir en provenance de partenaires privés pour des actions menées.

***III 6 Tableau des dettes et échéances***

Sans objet

***III 7 Détail des produits constatés d'avance***

Sans objet

Au titre des recettes de cotisations des adhérents les paiements intervenants au cours de l'exercice N+1 pour l'exercice N sont considérés comme des recettes de l'exercice N+1.

### **III 8 Tableau récapitulatif des dons et legs**

1599.98 € de dons souscription Commémorations obsèques.

### **III 9 Tableau des subventions reçues**

Sans objet

## **IV Autres informations.**

### **IV-I Contributions en nature**

#### **IV I I Personnel bénévoles actifs**

*Le droit syndical des entreprises EDF SA, GDF SUEZ SA, ERDF – GRDF, RTE et GRT GAZ est notifié, après négociation et en fonction des résultats aux élections professionnelles à la FNME. (Fédération nationale mines énergie) qui en dispose et redistribue auprès des syndicats locaux au prorata de la représentativité. En conséquence le volume dont dispose le syndicat Energie 30 n'est pas indiqué dans le présent document.*

#### **IV I II Personnels bénévoles retraités**

La participation des retraités à l'activité du syndicat et de la section syndicale est évaluée sur la base d'un nombre de réunions constatées avec une présence moyenne, d'un temps de travail individuel et collectif, pour une durée de 1536 heures sur l'exercice.

#### **IV I III Mise à disposition gratuite de biens**

*Le syndicat dispose localement pour son fonctionnement des moyens suivants mis à disposition par l'entreprise :*

*Des locaux dont la surface est approximativement de 60 m<sup>2</sup> lesquels sont éclairés et chauffés.*

*Un équipement classique en mobilier de bureau (bureaux, armoires de rangement fauteuils et chaises).*

*De plusieurs lignes téléphoniques.*

*D'un véhicule électrique 208, ce véhicule est à disposition des activités syndicales pour limiter les remboursements de frais kilométrique (expé rentabilité)*

### **V-2 comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble**

*Le syndicat ne contrôle aucune personne morale dont il aurait l'obligation de consolider ou de joindre les comptes annuels à la présente annexe.*

### **V-3 informations concernant le droit individuel de formation**

Sans objet

